

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020 à 20h30, salle du conseil municipal

ORDRE DU JOUR

FINANCES / ECONOMIE / INTERCOMMUNALITE

- Décision modificative n ° 3 budget principal
- Décision modificative n ° 4 budget principal
- Décision modificative n °2/2020 : budget location de bâtiments industriels
- Ouverture de crédits avant le vote du BP 2021 : budget principal
- Ouverture de crédits avant le vote du BP 2021 : budget locations de bâtiment industriels
- Fonds de concours Vendée Vitrail 2020
- Attribution de compensation 2020 : révision libre
- DSIL 2020 : acquisition d'un véhicule BIO GNV

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs
- RIFSEEP 2020
- Convention avec la médecine préventive du Centre de Gestion
- Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des apprentis mineurs

CADRE DE VIE / DEVELOPPEMENT URBAIN

- DGF - Longueur de voirie communale au 01/01/2021
- Travaux de réfection des parois translucides et révision de la couverture de la salle de tennis : avenant n°1
- SyDEV : travaux d'aménagement de voirie rue de la Paix et rue du Bocage
- Rue de la Paix : demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police
- R.D. 92 (St Hilaire de Mortagne) : demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police
- R.D. 92 (St Hilaire de Mortagne) : demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental au titre des aménagements latéraux de sécurité
- Travaux d'aménagements urbains – phase 3 : lancement de la consultation
- Installation classée SAS LE FOLL TP
- Acquisition bande de terrain Cts PREVOST
- Acquisition bande de terrain Mme CANSELIER M. LABORIE
- Acquisition bande de terrain Mme M. DROUET

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

- Subvention participative : frais liés à la pandémie de Covid-19

AFFAIRES SCOLAIRES

- Subvention classes transplantées et actions pédagogiques

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde
- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriale
- Information sur les marchés à procédure adaptée
- Information sur le droit de préemption

Le Maire,



Alain BROCHOIRE